

BPJEPS ACTIVITES NAUTIQUES Plurivalent en Région Aquitaine

**Brevet Professionnel de la Jeunesse Education Populaire et Sportive activités
nautiques mention : « Plurivalent »**

Une formation qui alterne les périodes en centre de Formation, et les périodes en Entreprise dans le cadre de la Mise en Situation Pédagogique en planche à voile – wakeboard – ski nautique d'initiation et découverte

❖ Objectifs de la formation

- Acquérir des Savoir Faire en matière de : Technique – Sécurité - Encadrement
- Développer des aptitudes à l'enseignement et à l'organisation
- Renforcer votre niveau technique sur les différents supports
- Préparer votre métier

❖ Aptitudes requises

- Vous avez 18 ans révolus
- Vous avez une pratique sportive régulière
- Vous avez un bon niveau technique :
 - *En PAV : une pratique autonome et performante*
 - *En wakeboard : vous savez faire des figures glissées (roller et demi-tour) sur une eau plate, dans le sillage, ainsi que des demis-tours sautés*
 - *En ski nautique : vous maîtrisez le départ en monoski*
- Vous êtes titulaire de l'AFPS
- Vous êtes titulaire du permis bateau (mer côtier)
- Vous avez une attestation de natation sur 100m : départ plongée avec récupération d'un objet à 2m de profondeur

❖ Organisation de la formation

Contenu de la formation	Durée	Lieux
UC1	35H	BOMBANNES
UC2	35H	
UC3	35H	
UC4	35H	
UC5	35H	
UC6	140H	
UC7	70H	
UC8	140H	
UC9 PAV	35H	
UC9 ski nautique-wake	70H	
UC10 Accueil anglais	70H	

	700 Heures en centre de formation	Du 24/03/2008
	385 heures en entreprise	Au
TOTAL	<u>1085Heures</u>	31/10/2008

❖ Conditions d'entrée

- **BILAN SELECTION 2 sessions : du 16 au 18 octobre 2007 ou du 11 au 18 mars 2008 avec**
1. Epreuves écrites / Tests physiques
 2. Entretiens individuels
 3. Positionnement : étude d'un parcours individualisé : pour les titulaires d'un autre BPJEPS ou du Tronc commun d'un BEES, dispense des UC1 & UC2 & UC3

❖ Statut et coût

- Prix de la formation parcours complet : 6300€ (9€/h en centre de formation)
- Formation gratuite et rémunérée dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- Formation gratuite et rémunérée dans le cadre d'un CIF pour les salariés
- Nos formations sont agréées. Vous pouvez donc en dehors de ces critères et sous certaines conditions bénéficier d'une aide pour la prise en charge totale ou partielle des frais pédagogiques. Renseignez-vous auprès de votre ANPE, de la Mission locale, ou du Conseil Régional de votre département

❖ Hébergement - Restauration

- Sur le centre UCPA de Bombannes (16€/jour en Pension complète).

❖ Suite du parcours et débouchés possibles :

En tant que salarié : Clubs de voile – Structures de Vacances et Loisirs (UCPA ou Club Med,...)
En Libéral : en Créant votre propre Club

Par ailleurs l'acquisition Du BPJEPS NAUTIQUES vous facilitera l'accès aux autres diplômes (allègement des UC 1-2-3-4)

❖ Pièces obligatoires à joindre au dossier

- Photocopies des diplômes : AFPS -Permis mer – MF (si vous êtes titulaire)
- Attestation de natation
- Certificat médical de « non contre indication à la pratique et à l'enseignement de la voile »
- 2 photos d'identité récentes
- 1 photocopie de la Carte Nationale d'Identité
- 1 copie de l'attestation de la JAPD (Journée Appel Préparation Défense)
- 1 lettre de motivation

❖ Renseignements/Inscriptions et retour du dossier dans les meilleurs délais à

- **UCPA – IFMS (Institut de Formation aux Métiers du Sport et de l'animation**
Château de Belfort – 33167 – St Médard en Jalles cedex
Tél : 05 56 70 19 81 Fax : 05 56 70 19 82 email : bcharpentier@ucpa.asso.fr
- Nous adresserons une convocation pour le bilan sélection aux candidats nous ayant adressé un dossier complet, dans le courant de la dernière semaine de septembre.